Code de conduite des membres d'OMT-France

Conduite professionnelle et déontologie

Les membres d'OMT-France s'interdisent de se conduire d'une manière qui soit préjudiciable :

- au public ou aux patients;
- aux intérêts de la profession de kinésithérapeute/physiothérapeute;
- aux intérêts de l'association OMT-France.

Les kinésithérapeutes/physiothérapeutes membres d'OMT-France et exerçant en France s'engagent à respecter le Code de Déontologie des masseurs-kinésithérapeutes (articles R.4321-51 à R.4321-145 du Code de la santé publique).

Bonnes pratiques professionnelles

Les kinésithérapeutes/physiothérapeutes membres d'OMT-France mobilisent toutes leurs compétences afin de prodiguer le meilleur traitement à leurs patients. Ces compétences sont notamment décrites par les standards de l'IFOMPT (« Educational Standards in Orthopaedic Manipulative Therapy », sections 7 et 8).

Les kinésithérapeutes/physiothérapeutes membres d'OMT-France s'engagent dans une quête permanente pour la maîtrise de leur domaine d'expertise professionnelle. Ils reconnaissent la nécessité de formation continue afin d'entretenir, mettre à jour et perfectionner leurs compétences.

Les séances de thérapie manuelle orthopédique sont individuelles et ne peuvent être conduites auprès de plusieurs patients simultanément.

Utilisation de la qualité de membre de l'association

La qualité de membre d'OMT-France ne doit pas être utilisée à des fins publicitaires. La qualité de membre d'OMT-France peut être mentionnée dans un curriculum vitae, ou en signature des courriers électroniques sous la forme : «Membre d'OMT-France, association pour la promotion de la thérapie manuelle orthopédique en France www.omt-france.fr».

Utilisation du terme «thérapie manuelle orthopédique»

Le terme «thérapie manuelle orthopédique» ne doit être utilisé que pour qualifier le domaine spécialisé de la Kinésithérapie/Physiothérapie pour la prise en charge des problèmes neuro-musculo-squelettiques, utilisant des approches de traitement hautement spécifiques incluant des techniques manuelles et des exercices thérapeutiques. Ce domaine spécialisé comprend et est guidé par les preuves scientifiques et cliniques disponibles, ainsi que le contexte biopsychosocial de chaque patient.

Cette utilisation respecte la définition de la thérapie manuelle orthopédique telle qu'adoptée par l'IFOMPT.

Enseignement de la thérapie manuelle orthopédique

Les membres d'OMT-France ne devraient dispenser un enseignement en thérapie manuelle orthopédique en France que s'ils sont titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation respectant les standards de l'IFOMPT, et d'un diplôme en enseignement de la thérapie manuelle orthopédique.

L'enseignement en thérapie manuelle orthopédique doit :

- s'appuyer sur une liste de références de qualité (ou reconnues) et récentes;
- s'appuyer sur un support de cours conséquent;
- apporter quelque chose de nouveau par rapport à la formation initiale;
- s'adresser exclusivement à des titulaires d'un diplôme en Kinésithérapie/Physiothérapie ou reconnu comme tel en France.

Les membres d'OMT-France s'interdisent le plagiat. Il y a plagiat lorsque quelqu'un présente comme siens des écrits ou des idées d'une autre personne.